

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juillet 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Procurations : 1

Nombre de votes : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, MAYER Joëlle, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, MAGIS-TERLOUW Colette, ROUX Sonia, LE GOFF Yannick.

Conseillers municipaux absents/excusés : CHAPALAIN Christian, SCHEID Éric, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline.

Procurations : CHAPALAIN Christian à Christophe LEONIDAS.

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 Avril 2024 : unanimité

Il est acté que le Conseil Municipal du Mois de mai sera voté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

DEL 2024-07-001- Baux communaux – mise à jour

Monsieur le Maire explique que la secrétaire comptable a repéré plusieurs anomalies concernant les baux commerciaux de la commune. 3 Baux sont concernés :

- Le bail précaire de la réserve du vieux logis, il faudrait mettre en place un bail commercial exonéré de TVA si le local est loué nu,
- La convention précaire du local loué par la commune et où se situe le Café Village, il serait plus adéquat de faire un bail professionnel de 6 ans. Monsieur le Maire explique que les propriétaires n'accepteront pas,
- La convention précaire avec le Café Associatif du local cité précédemment, sous-location du bail professionnel, ce qui est impossible si pas de bail entre les propriétaires et la commune.

Concernant le bail précaire de la réserve du Vieux logis, Monsieur le Maire propose d'attendre la proposition de Monsieur ARNOULT sur le projet de reprise d'un autre local municipal par le Vieux Logis. Il propose donc de laisser la situation des baux commerciaux en l'état pour le moment et d'y revenir au moment opportun.

Vote : Pour unanimité

DEL 2024-07-002 - France Ruralité Revitalisation – 4^{ème} volet

Monsieur le Maire expose l'historique des zones de revitalisation rurale (ZRR) dont la commune de Trémolat fait partie. A compter du 1er juillet 2024, la ZRR passe en France Ruralités Revitalisation (FRR). La création de FRR permettra d'améliorer la lisibilité du dispositif d'aide au profit des collectivités rurales et des acteurs économiques en ruralité. Il est donc attendu plus d'attractivité économique, d'emploi et de développement pour les communes rurales. Monsieur le Maire termine son exposé en expliquant que ces mesures visent concrètement à favoriser la création et la reprise d'entreprises dans la commune tels que les commerces ou de très petites entreprises. Les professions libérales et médicales sont également éligibles aux dispositions d'exonération pour favoriser le maintien et l'installation de médecins afin de répondre aux besoins d'accès aux soins en milieu rural. Monsieur le Maire rappelle que cette compétence économique appartient à la CCBDP mais "au cas où" il serait souhaitable pour la commune de délibérer de notre côté afin de bénéficier de ces avantages. Il sollicite l'avis du Conseil sur ce dossier.

Vote pour adhésion à la FRR : Pour unanimité

DEL 2024-07-003 - Adhésion Panneau Pocket

Monsieur le Maire explique l'intérêt d'adhérer à ce support de communication qui a montré son utilité dans d'autres communes. Madame La 1ère Adjointe prend la parole pour informer qu'elle a pris contact avec l'équipe de Panneau Pocket afin de connaître un peu mieux la gestion de cette application. L'utilisation est très simple et l'insertion des informations ne demande que très peu de temps. Elle expose les tarifs proposés aux communes adhérentes à l'AMRF.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère pour 3 ans à 390 € TTC avec 6 mois gratuits et sollicite l'avis du Conseil.

Vote : pour unanimité

DEL 2024-07-004 - Cimetière communal – règlement – vente objets

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce sujet. Lors de la reprise des concessions abandonnées, des particuliers avaient demandé à racheter des objets qui étaient restés sur les concessions. Le Conseil Municipal avait alors délibéré sur des montants de reventes. Lors du passage d'une entreprise funéraire pour des obsèques, il nous a été signalé que cette transaction était interdite. La secrétaire de mairie a donc demandé confirmation, de la règle établie en l'espèce. La commune devient propriétaire des monuments de la concession si les familles ne les ont pas récupérés. Ils appartiennent à son domaine privé et elle peut en disposer librement. La vente peut se faire par simple soumission ou par adjudication publique aux enchères si leur nombre est important. Cette liberté d'action s'applique sous réserve du respect dû aux morts, ce qui interdit toute aliénation des restes de monuments ou emblèmes permettant l'identification des personnes ou des sépultures.

Monsieur le Maire propose de conserver en l'état le règlement du cimetière ainsi que la tarification déjà établie pour la vente d'objets et demande l'avis du Conseil.

Vote : Pour unanimité

DEL 2024-07-005 - Établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) – CDG24

Monsieur le Maire informe le Conseil de la procédure d'établissement des Lignes Directrices de Gestion ; créées par la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, les Lignes Directrices de Gestion sont obligatoires dans chaque collectivité territoriale et sont le document de référence pour la gestion des ressources humaines d'une collectivité. Des outils sont mis à disposition par le CDG 24, et pour tous les cas la saisine du Comité Social Territorial (CST) est obligatoire.

Après avoir exposé, Monsieur le Maire propose la mise en place des LDG.

Vote : Pour unanimité

DEL 2024-07-006 - SDE 24 – modernisation de parc éclairage public

Monsieur le Maire fait un rappel sur le contrat actuel avec le SDE24 et les propositions du SDE de mener une analyse du parc d'éclairage. Il explique que le parc actuel est récent et qu'il ne devrait pas y avoir de reprise sur beaucoup d'éclairage. Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2ème adjoint informe que le plus important se trouve dans le centre du village car ce sont des lampadaires à iodure. Il signale également que tout avait déjà été répertorié, il y a quelque temps déjà. Des solutions à moindre coûts sont proposées et seront étudiées en temps voulu.

Monsieur le Maire propose de faire répertorier les Candélabres comme proposé par le SDE 24.

Vote Pour unanimité

DEL 2024-07-007 - Gestion Mini-golf

Un candidat a fait part de son souhait d'étudier la gestion du mini-golf mais pas pour cette année, a priori pour de la location. Mais il demande tout de même si le terrain ne serait pas à vendre.

Monsieur le Maire interroge les élus à ce sujet en rappelant que ce terrain est classé en terrain de loisirs et que la licence III existe et qu'il faudrait juste faire une demande de mutation de l'ancien gérant à la mairie, ou au repreneur...

Pour cette saison qui a déjà bien démarré, Monsieur le Maire informe qu'il pourrait y avoir plusieurs pistes. Tout d'abord T. CHENET propose d'y faire quelques animations bénévolement lors de ses temps libres cet été.

Puis Monsieur le Maire explique que lors d'entretiens de recrutement pour le remplacement de la vendeuse actuelle au dépôt de pain, une personne pourrait être intéressante pour la gestion du Mini-Golf pour les semaines restantes. Monsieur le Maire exprime son idée à savoir : laisser l'exploitation du mini-golf sans contrepartie afin de maintenir le lieu en activité cette année.

L'ensemble du Conseil municipal est favorable à cette idée. Monsieur le Maire rencontrera donc prochainement la personne pour lui exposer la proposition.

DEL 2024-07-008 - Piscine la Guillou – convention d'accès - CCBDP

Monsieur le Maire informe que la CCBDP gère la piscine qui se trouve sur le site de la Guillou à Lalinde. Suite au dernier Conseil Communautaire, nous avons appris qu'il est possible de conventionner avec la CCBDP afin de donner l'accès gratuit aux enfants des communes appartenant à la CCBDP.

Monsieur le Maire donne connaissance des tarifs qui seront facturés à la commune :

- 1,20€ de 5 à 16 ans
- 3,60€ de 16 à 18 ans
- 3,60€ pour les étudiants.

Une carte d'accès doit être délivrée par la mairie après que les familles qui en font la demande aient transmis un justificatif de domicile.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer la convention avec la CCBDP :

Vote : Pour unanimité

DEL 2024-07-009 - Subventions associations

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association vient de se créer. L'APCT, Association pour la Promotion du Commerce à Trémolat, dont le président est Monsieur Jean-François Guerrier. L'objectif de cette association est de prendre en gestion l'épicerie qui ouvrira prochainement. Elle gèrera essentiellement pour le démarrage les salaires de l'employée le temps que l'épicerie démarre mais aussi le Dépôt de pain.

Concernant le dépôt de pain, Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec Madame La 1ère adjointe, 2 candidates. Une des deux a été sélectionnée afin de remplacer la vendeuse actuelle qui fait valoir son droit à la retraite. La personne recrutée est Trémolacoise, a déjà une expérience dans la vente en boulangerie. Comme expliqué précédemment, pour la 2ème personne, il lui sera prochainement proposé la reprise du mini-golf.

Monsieur Christophe Léonidas, 4ème adjoint, chargé du dossier sur les travaux de la future épicerie, projette le bilan financier actuel par rapport à ce qui avait été annoncé. Il annonce une ouverture possible au 15 Octobre 2024.

Madame Colette MAGIS-TERLOUW, Conseillère Municipale, prend la parole pour exprimer librement ses réserves quant à une ouverture à cette date, période automnale où l'activité touristique est terminée, et où les principaux restaurants sont fermés. Elle rappelle ses doutes sur le sujet et souhaite de tout cœur que ce projet fonctionne.

Monsieur LEONIDAS présente donc le budget en expliquant que des travaux inattendus ont dû être effectués, raisons pour lesquelles, l'ouverture de l'épicerie a pris du retard car les artisans ne pourront pas intervenir avant. Il annonce une augmentation de + 5,7% de budget pour la partie aménagement et une augmentation de + 10% pour la partie bâtiment ...

Monsieur Le 4ème Adjoint demande au Conseil Municipal de bien vouloir allouer un supplément de 7 000 € pour les travaux supplémentaires.

Vote : pour unanimité

Concernant, la subvention qui pourrait être allouée à l'association pour l'aménagement et le fonctionnement de démarrage de l'épicerie, Monsieur LEONIDAS présente les besoins liés au démarrage (caisse automatique, rayonnage, mise de fond pour le stock...); une subvention de 30 000 € serait nécessaire pour fonctionner sur la 1ère année.

La question de la localisation du dépôt de pain est posée. Est proposé l'achat d'un four à pain afin de faire cuire le pain directement à l'épicerie, ce qui amènerait plus facilement les clients à venir à l'épicerie.

Monsieur le Maire demande l'avis de son Conseil Municipal :

- 6 votes pour mixer le dépôt de pain à l'épicerie, avec la cuisson sur place,
- 4 votes pour conserver uniquement le dépôt.

Monsieur le Maire propose de rediscuter de ce sujet prochainement et pour le moment de laisser le dépôt de pain en l'état et donc de ne pas investir dans la machine à pain pour le moment.

Mme La 1ère adjointe intervient à ce sujet, elle reprend les propos tenus par Madame MAGIS-TERLOUW et renouvelle son inquiétude sur la faisabilité de ce projet. Elle ne s'oppose pas au vote d'un tel montant de subvention mais si malheureusement l'épicerie ne montrait pas la réussite espérée dans la 1ère année, elle ne serait pas favorable à la poursuite. Elle forme le vœu de réussite mais rappelle les expériences déjà vécues.

Vote pour subvention de 30 000 € pour l'association APCT pour salaires et aménagement de l'épicerie.

Vote : pour unanimité

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS, DÉLÉGATIONS, GROUPE DE TRAVAIL

- Écoles : Madame La 1ère Adjointe informe que Monsieur L'inspecteur d'Académie était présent lors du dernier Conseil d'école. Comme il l'a déjà été dit depuis plusieurs mois, l'état des effectifs du RPI inquiète. Pour la rentrée 2024, le RPI compte 42 élèves.

Une réunion entre l'inspecteur d'académie et les élus a eu lieu quelques jours après ce conseil d'école afin de discuter de l'avenir de nos écoles. L'inspecteur informe dès le début de la réunion que la maîtresse de Badefols sera remplacée à la rentrée. Mais que le problème d'effectif n'est pas de cette seule raison. En effet, le taux de natalité est en baisse constante dans le département, le nombre d'élèves dans les établissements est lui aussi en baisse par manque d'attraction, de travail et autre que nous connaissons dans les communes rurales. La carte scolaire est revue chaque année, elle est négociée entre l'éducation et les élus. Monsieur L'inspecteur d'académie conseille de faire un travail de communication afin d'essayer de promouvoir les avantages de nos écoles en ruralité... Le travail a déjà commencé par un courrier conjoint des maires exposant les services proposés, cantines, garderie du matin, du soir, le travail proposé par l'association des écoles et tout le travail d'apprentissage réalisé par les institutrices... Monsieur L'inspecteur explique aussi que les modalités de l'éducation à domicile se durcissent ce qui pourrait jouer en notre faveur.

- Dossier Médiation FILET/COMMUNE : Monsieur le Maire informe qu'il a participé accompagné de Madame La 1ère adjointe, à la médiation concernant le dossier de droit de préemption pour la parcelle rue St Cybard. Un accord semble se dessiner entre les 2 parties, une demande de prorogation de la médiation est demandée afin de se faire conseiller et de mettre par écrit officiel les solutions trouvées.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le logement au-dessus du salon de coiffure a été loué. Il avait été proposé à une femme seule avec des enfants, mais celle-ci a tardé à remettre son dossier. Il a donc été proposé à des administrés de Trémolat qui font des travaux dans leur maison. Ce logement sera remis à la location prochainement.

Monsieur le Maire explique qu'il a informé par voie officielle la locataire de l'ancienne poste du non-renouvellement de son bail car des travaux sont à prévoir. Elle devra quitter le logement au 1er avril 2025.

Monsieur le Maire informe que l'ATD est venue pour mener une pré-étude d'aménagement de la place du Centre Bourg. Il leur a demandé de faire des esquisses en leur proposant l'idée de faire une partie marché esplanade, en gardant une moindre partie stationnement et de paysager afin de réduire les réverbérations de chaleur.

Monsieur le Maire évoque la mise à jour du registre nominatif (des personnes de plus de 60 ans) ayant des problèmes de santé et demande l'avis du Conseil Municipal afin de voir comment il serait possible de répertorier les administrés. Le secrétariat utilise la base de la liste électorale mais cela n'est pas suffisant. Il est proposé d'utiliser le mailing, Panneau Pocket, les réseaux sociaux, de demander au CIAS la liste des personnes pour lesquelles ils interviennent si cela est communicable.

Monsieur le Maire donne l'information d'un administré concernant des erreurs d'horaires de la ligne Bordeaux-Sarlat, et demande aux élus de compléter l'enquête de satisfaction en ligne.

Monsieur le Maire informe que par suite du décès de la personne qui louait le terrain au bassin nautique, son fils est d'accord pour renouveler la convention de location.

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une administrée pour la construction d'un terrain de tennis à proximité de la Croix du Port. Cette personne souhaite des explications sur le refus qui lui a été notifié. Madame Mayer, Conseillère Municipale, informe qu'elle fera prochainement un courrier. Monsieur le Maire explique que c'est la CCBDP qui instruit les dossiers au regard des réglementations en vigueur.

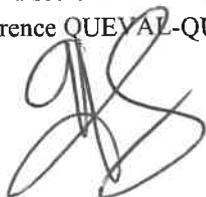
Monsieur Le Maire informe qu'un des 2 agents techniques part à la retraite fin décembre. Un CV intéressant a été reçu en mairie mais malheureusement la personne a déjà pris un poste dans une autre commune. Il faut donc lancer une offre d'emploi.

Madame La 1ère adjointe rappelle les 2 prochains événements qui demandent la présence des élus : le mercredi 31 juillet à 12h30 pour le pot de départ à la retraite de la vendeuse du dépôt de pain et le samedi 3 août à 17h le pot des nouveaux arrivants.

Date du prochain Conseil Municipal : vendredi 13 septembre 2024 à 20h30

Fin de la séance à 00h06

La secrétaire de séance,
Florence QUEYAL-QUIGNON



Le Maire,
Éric CHASSAGNE

